

# Chapitre 6

## PROTECTION DES INTÉRÊTS PRIVÉS

### Services consulaires

De plus en plus nombreux à voyager à l'étranger, les Canadiens semblent, d'une année à l'autre, s'aventurer dans des régions toujours plus éloignées et plus dangereuses. Il n'est donc pas étonnant qu'un plus grand nombre d'entre eux se trouvent devant des situations difficiles et demandent assistance à l'un des 135 bureaux consulaires canadiens établis dans les diverses régions du globe.

Grâce à son Programme de services consulaires, le Ministère assure aide et protection aux Canadiens faisant face à des difficultés en pays étranger. En 1986, les missions canadiennes à l'étranger ont secouru des citoyens canadiens à plus de 625 000 reprises. Elles ont notamment délivré des passeports; offert certains services ayant trait à la citoyenneté; facilité les transferts de fonds et le rapatriement des Canadiens incapables de rentrer au pays faute de ressources suffisantes (ou pour d'autres raisons valables); veillé à ce que les Canadiens détenus ou emprisonnés à l'étranger soient traités équitablement selon les lois en vigueur au pays hôte; renseigné, conseillé et aidé les Canadiens notamment en cas de maladie, de décès, de litige concernant la garde d'un enfant ou de perte ou du vol de biens; aidé les détenus à communiquer avec leurs familles et leurs amis au Canada et, dans certains cas, facilité leur transfèrement dans une prison canadienne. Le Canada a conclu des accords bilatéraux de transfèrement des délinquants avec la Bolivie, la France, le Mexique, le Pérou et les États-Unis. Il a aussi adhéré à la Convention européenne sur le transfèrement des personnes condamnées tout comme l'Autriche, Chypre, le Danemark, la Finlande, la France, l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Les grandes crises survenues en 1986, comme la catastrophe de Tchernobyl, les coups d'État au Yémen du Sud et en Ouganda, les bouleversements aux Philippines et en Haïti, le détournement d'un avion par des pirates de l'air à Karachi, et l'incendie de l'hôtel Dupont Plaza à San Juan, Porto Rico, ont mis à rude épreuve les services des bureaux consulaires à l'étranger et ceux de l'Administration centrale. Ces événements, qui ont frappé durement un grand nombre de Canadiens et ont mis leur vie en péril, impliquaient, en effet, une intervention rapide, efficace et souple. Le Ministère a mis au point des procédures d'urgence permettant de venir en aide aux Canadiens confrontés à des situations dramatiques. C'est ainsi qu'il a complètement réorganisé son dispositif d'intervention, clarifié et structuré les méthodes d'inscription des Canadiens à l'étranger et informatisé les renseignements les concernant.

Devant l'augmentation de la demande de services, le Ministère a continué d'accorder une grande importance à la formation du personnel consulaire. Grâce à des exposés, à des études de cas, à des discussions et à des mises en situation, le personnel du Ministère a pu se familiariser avec la politique consulaire et son application. Au total, 130 employés au Canada et à l'étranger ont suivi des cours en 1986.

Le programme de sensibilisation du grand public, un autre service du Ministère, vise à faire connaître aux Canadiens les difficultés qui peuvent surgir à l'étranger et à les renseigner sur les services consulaires offerts par les missions canadiennes. Cette information paraît dans la brochure intitulée *Bon Voyage, mais...* Elle est également diffusée lors de causeries radiophoniques et d'entrevues accordées aux médias. Bon an, mal an, les bureaux des passeports et les agences de voyage distribuent environ un million d'exemplaires de cette brochure, qui est mise à jour annuellement. Le Ministère renseigne également les Canadiens qui se posent des questions sur les voyages dans certains pays. À cet égard, il peut en outre, dans des circonstances exceptionnelles, faire des mises en garde. Le Ministère a par ailleurs publié une brochure décrivant les services qu'il est en mesure d'offrir aux Canadiens arrêtés et emprisonnés à l'étranger.

Dans certaines régions où le Canada n'a pas de représentants diplomatiques ou consulaires attitrés, des consuls honoraires dispensent aux Canadiens qui séjournent temporairement à l'étranger ou qui y vivent, un certain nombre de services consulaires, particulièrement lorsqu'il s'agit de situations d'urgence. De plus, les consuls honoraires contribuent fréquemment à la mise en œuvre d'autres programmes ministériels touchant notamment l'expansion du commerce, les affaires publiques et les relations générales. Au cours de l'année écoulée, des consuls honoraires ont été nommés à Glasgow, aux îles Fidji, au Luxembourg, à Guadalajara, à Montevideo et à Monaco. Le Canada a également conclu avec l'Australie un protocole d'entente en vertu duquel chacun des deux pays offre certains services consulaires aux citoyens de l'autre pays dans certains endroits du globe.

### QUELQUES CHIFFRES SUR LES SERVICES CONSULAIRES

Canadiens inscrits à l'étranger	50 142
Canadiens vivant à l'étranger, y compris ceux détenant une double nationalité (nombre approximatif)	3 millions